

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 1^{er} juillet 2025

Délibération n° 43 - 2025 relative à l'acceptation d'un don de la part de Monsieur Franck DIARD

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L712-3 IV 3°,

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne Ardenne approuve la donation en numéraire au bénéfice de la Fondation d'un montant de 36 000 euros de la part de Monsieur Franck DIARD dans le cadre de la convention de mécénat 2024-05-01.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	19
Majorité absolue	19	Membres représentés	8
Nombre de pouvoirs	8		

Décompte des suffrages

Votants	27	Pour	27	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Pour le président et par délégation

Pour le président et par délégation,

le 04/07/2025



La vice-présidente du conseil d'administration

Dominique ROUX

Document en annexe au présent extrait : Note don

Extrait transmis à la Recteur, chancelier des universités le : 07.07.2025

Document mis en ligne le : 07.07.2025